

Afer Génération



Le nouveau contrat qui **régénère** l'assurance vie

Notre projet ? Vous aider à réaliser les vôtres.



www.afer.fr



afer 
ASSOCIATION FRANÇAISE
D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

***“ L'Afer n'est ni une banque,
ni une compagnie d'assurance,
mais une association
indépendante dont la vocation
principale est de défendre
les intérêts des épargnants. ”***



Gérard Bekerman
Président de l'Afer

Créée en 1976, l'Afer bénéficie d'un statut à part : celui d'une association libre et indépendante, fondamentalement au service de ses adhérents.

Un statut qui lui permet notamment d'être force de proposition vis-à-vis des parlementaires et des pouvoirs publics, pour répondre à un objectif : défendre les droits et les intérêts de ses adhérents et leur permettre de se constituer une épargne dans le meilleur cadre fiscal, juridique et financier possible.

L'Afer, ce n'est ni une banque, ni une compagnie d'assurance, mais une compagnie d'assurés.

C'est cette philosophie qui guide l'Afer depuis près de 50 ans.

En rejoignant l'Afer, vous n'êtes pas un client mais un adhérent, et cela change tout !

Adhérer à l'Afer, c'est devenir le membre d'une vaste communauté mais aussi bénéficier de droits spécifiques, tels qu'une information régulière sur l'actualité, les comptes de l'Association, les améliorations apportées aux contrats Afer et les décisions votées lors de l'Assemblée Générale, le dialogue lors des réunions régulières partout en France ou encore le vote annuel des résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

- ✓ **Près de 750 000 adhérents**
- ✓ **Depuis 1976**
- ✓ **53,4 milliards d'encours total gérés**
Données à fin octobre 2024



L'assurance vie, un soutien financier, indispensable dans toutes les étapes de la vie

Pour se constituer une épargne sur-mesure

Un contrat d'assurance vie, c'est la possibilité de réaliser de grands projets mais aussi d'envisager l'avenir plus sereinement. En épargnant à votre rythme et selon vos moyens, l'assurance vie permet de vous constituer un capital dont vous pourrez disposer sans frais, selon les modalités de votre contrat, pour rendre possible un achat immobilier, préparer les études de vos enfants, ou encore en cas d'imprévu, en rachetant tout ou partie de l'épargne constituée sur votre adhésion *(sous réserve de la réglementation et de la fiscalité en vigueur)*.

Pour transmettre sans contrainte

L'assurance vie, c'est un contrat qui permet de choisir librement les bénéficiaires en cas de décès et ce même en dehors du cercle familial*, ce qui assure une transmission dans des conditions fiscales spécifiques. La transmission par le biais d'un contrat d'assurance vie s'ajoute aux possibilités de donation existantes, pour toujours mieux aider et accompagner vos proches dans la constitution de leur patrimoine financier.

* dans les limites fixées par la réglementation.

Pour préparer sereinement sa retraite

Un contrat d'assurance vie est un excellent outil d'investissement ou d'épargne pour améliorer vos revenus en complément des régimes de retraite obligatoires. En épargnant progressivement, vous vous constituez un capital retraite à votre rythme, tout en lissant les efforts dans le temps, que vous pourrez plus tard utiliser selon vos besoins. Il peut être également opportun de compléter cette épargne par un Plan d'Épargne Retraite Individuel, notamment si vous êtes fortement imposé à l'impôt sur le revenu.

En résumé, l'assurance vie, par sa souplesse et sa fiscalité, répond à des objectifs d'épargne, d'investissement, de protection, ou encore de transmission, ce qui en fait le placement préféré des Français.

**L'assurance vie,
c'est la pierre angulaire de la constitution
d'un patrimoine financier.**

Afer Génération, le nouveau contrat qui répond aux attentes des adhérents

Les besoins des épargnants évoluent.

En toute logique, les contrats d'assurance vie doivent suivre le mouvement !

C'est pourquoi l'Afer lance Afer Génération, le contrat qui régénère l'assurance vie, pour rester en phase avec les attentes des adhérents en proposant au sein d'un même contrat les dernières innovations en assurance vie et en les rendant accessibles, pour offrir à tous toujours plus d'avantages.

Quels sont les atouts spécifiques du contrat Afer Génération ?

- ▶ **Un choix élargi de supports en unités de compte ;**
Ces supports sont issus d'une sélection rigoureuse et les fonds sont gérés par des **maisons de gestion de renom**, pour vous constituer une épargne adaptée à vos besoins et à votre profil d'épargnant.
- ▶ **Une recherche de performance supplémentaire grâce à un nouveau support en euros, Afer EuroGénération**, auquel est associée une garantie de fidélité.
Ce nouveau support en euros :
 - redistribue toujours 100 % des produits financiers ;
 - et récompense la fidélité des adhérents avec un Bonus de fidélité de 10 % minimum* sur la somme des participations aux bénéfices** issues du support Afer EuroGénération les 8 premières années, suivant leur 1^{er} investissement sur ce support.

Bonne nouvelle : L'épargne constituée sur le support en euros Afer EuroGénération reste disponible en cas de besoin** et le montant de l'investissement sur ce support est garanti à 100 % net de frais (diminué du montant brut des rachats partiels et des arbitrages sortants).

- ▶ **La recherche du meilleur rapport qualité / prix pour les supports financiers proposés au contrat ;**
- ▶ **Et une lisibilité renforcée et sans surprise sur les frais.** Le type de supports en unités de compte sélectionné permet une clarté totale sur la répartition des frais.

Frais du contrat

- ▶ **Frais sur versement :**
 - 0,5 % sur les versements affectés au support en euros Afer EuroGénération et sur le Fonds Garanti en euros (disponible à l'issue de la période de fidélité)
 - 0 % sur les supports en unités de compte
- ▶ **Frais de gestion :**
 - 0,625 % de l'encours sur Afer EuroGénération
 - 1,175 % sur l'encours des supports en unités de compte
 - 1,425 % sur l'encours des supports investis en gestion sous mandat
- ▶ **Frais d'arbitrage :** les arbitrages sont gratuits et illimités entre les supports
- ▶ **Frais des unités de compte :**
Les frais de gestion financière des unités de compte s'élèvent en moyenne à 0,650 %

* Bonus de fidélité, net de frais de gestion et brut de prélèvement sociaux et fiscaux dus selon la législation en vigueur dont l'attribution est conditionnée à un investissement minimum de 1000 euros nets de frais sur versements sur le support en euros « Afer EuroGénération » et au maintien de cet investissement minimum jusqu'à la date d'attribution de la participation aux bénéfices de la 8^{ème} année.

** Tout désinvestissement partiel de ce support viendra diminuer le montant des participations aux bénéfices et du Bonus de fidélité qui y est associé à due proportion de la part désinvestie. Tout désinvestissement total de ce support entraînera la perte définitive de l'intégralité des participations aux bénéfices ainsi que du Bonus de fidélité.

Afer Génération, une nouvelle gamme financière élargie

Un large choix inédit de supports d'investissement

- ▶ Près d'une quarantaine de supports en unités de compte disponibles dès janvier, offrant une exposition aux marchés actions et obligations ainsi qu'à de nombreux secteurs d'activités et zones géographiques ou thématiques. En fonction des opportunités de marché, d'autres supports pourront vous être proposés.

Les nouvelles thématiques

La gestion de l'eau dans le monde ; la technologie Blockchain ; la protection et la restauration de la biodiversité ; la transmission des grandes entreprises familiales de génération en génération.

- ▶ **Un deuxième univers d'investissement avec des supports en unités de compte adossées à des ETF.** Les ETF (de l'anglais Exchange Traded Funds) ou « trackers », sont des fonds cotés visant à répliquer l'évolution d'un indice de marché* (actions, obligations, géographiques, sectoriels et thématiques), à la hausse comme à la baisse, et permettant de diversifier ses investissements au sein du contrat.

*Le cours de transaction de l'ETF peut être différent de sa valeur liquidative et de celle de l'indice.

2 modes de gestion vous sont proposés

▶ La gestion libre pour une gestion autonome de votre épargne

Vous décidez librement, avec l'aide de votre conseiller, de la répartition de l'épargne de votre adhésion entre les supports disponibles parmi ceux proposés au contrat. Selon les opportunités de marché et votre appétence aux risques, vous pouvez à tout moment arbitrer votre épargne gratuitement et de façon illimitée entre les différents supports disponibles.

Des options de gestion financière gratuites sont disponibles pour piloter votre épargne automatiquement, rapprochez-vous de votre conseiller pour en savoir plus.

▶ La gestion sous mandat

Si vous ne disposez pas du temps et/ou des connaissances financières nécessaires, la gestion sous mandat vous permet de déléguer la gestion de tout ou partie de l'épargne de votre adhésion à Abeille Vie et Abeille Epargne Retraite en bénéficiant des conseils d'un expert de l'investissement Ofi Invest Asset Management.

La répartition de l'épargne investie en gestion sous mandat et son évolution sont réalisées en fonction de l'orientation de gestion choisie.

Univers d'investissement possibles

- La Gestion Sous Mandat, Ofi Invest AM CS, basée sur les supports disponibles en Gestion libre et accessible selon l'orientation de gestion (serein / modéré / audacieux) adaptée à votre profil investisseur.
- La Gestion Sous Mandat ETF, Ofi Invest AM ETF, accessible selon l'orientation de gestion (modéré / audacieux) adaptée à votre profil investisseur.

Votre conseiller vous aidera à identifier l'orientation adaptée à vos objectifs, votre horizon de placement et votre appétence au risque.

En résumé, Afer Génération, c'est

Un contrat qui conserve, bien sûr, tous les avantages de l'assurance vie :

- ▶ Se constituer une épargne en toute liberté et à votre rythme par des versements libres et/ou programmés dont vous déterminez la fréquence et le montant.
- ▶ Préparer vos projets tels que l'achat de la résidence principale, la retraite ou organiser la transmission de votre patrimoine dans le cadre spécifique de l'assurance vie.
- ▶ Valoriser son épargne grâce à une gamme diversifiée de supports d'investissement, en fonction de votre profil d'épargnant et de votre horizon de placement.

L'investissement sur un support en unités de compte présente un risque de perte de capital. Il n'est pas garanti, mais est sujet à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Et qui offre des atouts spécifiques

- Un contrat toujours dans l'ADN de l'Afer
- Une recherche de performance avec un support en euros qui récompense la fidélité et des supports d'investissement rigoureusement sélectionnés
- Une lisibilité renforcée et sans surprise sur les frais, toujours parmi les plus bas du marché (plus d'informations sur <https://www.afer.fr/frais/>)

**Voilà comment l'Afer
régénère l'assurance vie !**

Panorama des contrats Afer

Depuis près de 50 ans, l'Afer défend les droits de ses adhérents en leur proposant des contrats simples, lisibles et évoluant régulièrement pour mettre à disposition des services toujours au plus près de leurs besoins.



Le contrat d'assurance vie Multisupport Afer

Le contrat historique d'assurance vie Multisupport Afer, pour choisir la flexibilité et la simplicité.

Le **+** du contrat d'assurance vie Multisupport Afer :

Accès dès 100 € de versement.



Afer Génération

Le nouveau contrat qui régénère l'assurance vie en alliant les avantages et les dernières innovations en assurance vie.

Le **+** du contrat Afer Génération :

L'accès à une nouvelle gamme financière composée de plusieurs dizaines de supports en unités de compte.



Afer Retraite Individuelle

Le Plan d'Épargne Retraite Individuel, Afer Retraite Individuelle, pour préparer dès aujourd'hui sa retraite de demain.

Le **+** du contrat Afer Retraite Individuelle :

Le taux de rente garanti dès l'adhésion. Rares sont les contrats retraite qui prévoient cette garantie.

**Les contrats Afer sont régulièrement primés
par la presse financière spécialisée, pour la qualité des services proposés,
de leur gestion, leur souplesse et leur simplicité de fonctionnement.**

Les récompenses décernées au contrat d'assurance vie Multisupport Afer



Les récompenses décernées au Plan d'Épargne Retraite Afer Retraite Individuelle



Encore plus de récompenses



UN CONSEILLER À VOTRE ÉCOUTE

CACHET DU CONSEILLER

La présentation au public du contrat d'assurance vie Afer Génération est confiée à des professionnels, courtiers d'assurance et agents d'assurance, à votre écoute partout en France. Ces intermédiaires d'assurance sont soumis à des obligations légales protégeant les intérêts des adhérents, et doivent vous apporter des conseils s'inscrivant dans le temps pour vous aider à construire votre projet et atteindre vos objectifs selon votre situation patrimoniale et familiale.

Document à caractère publicitaire à jour au 08/01/2025 édité par le GIE Afer. (Réf : 61342A-2501)

GIE Afer - Groupement d'Intérêt Économique régi par les articles L 251-1 à L 251-23 du Code de commerce - 325 590 925 RCS Paris - constitué entre l'Association Afer, les sociétés d'assurance Abeille Vie, Abeille Épargne Retraite et le Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire Abeille Retraite Professionnelle - 36 rue de Châteaudun 75441 Paris Cedex 09. N° d'identifiant unique ADEME : FR233835_03TPOZ.

Les contrats collectifs d'assurance vie Multisupport Afer et Afer Génération sont souscrits par l'Afer auprès de Abeille Vie et Abeille Épargne Retraite. Le Plan d'Épargne Retraite Afer Retraite Individuelle est souscrit par l'Afer auprès d'Abeille Retraite Professionnelle.

Afer (Association Française d'Épargne et de Retraite) - Association régie par la loi du 1er juillet 1901 36 rue de Châteaudun - 75009 Paris. **Abeille Vie** - Société anonyme au capital de 1205 528 532,67 €. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes. 732 020 805 RCS Nanterre.

Abeille Épargne Retraite - Société anonyme au capital de 553 879 451 €. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes. 378 741 722 RCS Nanterre.

Abeille Retraite Professionnelle - Société anonyme au capital de 305 821 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes - 833 105 067 RCS Nanterre. Imprimerie SIPAP - Pôle République - 2 rue des Transporteurs - B.P. 91077 - 86061 Poitiers Cedex 9.